



# PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

l'Université de Moncton

et

le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Baccalauréat en ingénierie (Génie civil)

Octobre 2016

#### PROTOCOLE D'ENTENTE

# Baccalauréat en ingénierie (Génie civil) B.Ing. (génie civil)

#### entre

L'Université de Moncton, ayant son siège social au Pavillon Léopold-Taillon situé au 18, avenue Antonine-Maillet, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9 et représentée par le recteur, M. Raymond Théberge,

et

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social au C.P. 700, Bathurst, Nouveau-Brunswick, E2A 3Z6, et représenté par la présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Liane Roy.

#### 1.0 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à établir les modalités de reconnaissance jusqu'à 30 crédits en bloc du programme de Technologie du génie civil (général coop) du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) de la Faculté d'ingénierie de l'Université de Moncton. L'entente est établie dans le contexte du chantier engagement du plan stratégique de l'Université de Moncton.

Cette entente concerne les partenaires suivants : l'Université de Moncton (Université) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Collège).

# 2.0 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Le programme d'ingénierie (génie civil) vise à fournir une solide formation permettant à l'étudiante et l'étudiant d'amorcer une carrière professionnelle en ingénierie. Les ingénieures et ingénieurs civils œuvrent dans les domaines du transport, de la construction et de l'aménagement des infrastructures publiques, des services publics, la gestion de systèmes ou d'entreprises, la surveillance de la qualité, etc. Elles ou ils sont fréquemment appelés à occuper des postes de gestion ou de haute direction.

### 3.0 MODALITÉS DE COLLABORATION

- 3.1 Le Collège et l'Université s'engagent à informer de part et d'autre de tout changement à leur programme respectif.
- 3.2 Le Collège et l'Université s'engagent à nommer, dans leur établissement respectif, une personne qui coordonne la mise en œuvre du protocole d'entente. De part et d'autre, on s'engage à informer l'autre si une nouvelle personne de l'établissement est affectée à cette tâche. Les deux personnes coordonnent le protocole d'entente.
- 3.3 Les deux établissements s'engagent à mener des activités de markéting et de recrutement ponctuels afin de promouvoir les deux programmes.
- 3.4 Les documents de promotion stipulent les conditions du protocole d'entente dans les publications officielles des deux établissements.

# 4.0 RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

# L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE ENVERS LE COLLÈGE À :

- 4.1 Admettre à son programme de Baccalauréat en ingénierie (Génie civil) les étudiantes et les étudiants qui ont complété avec succès leur diplôme en Technologie du génie civil (option COOP) en fonction des critères d'admission convenus par l'Université, et qui auront fait une demande d'admission au dit programme.
- 4.2 Les diplômées et diplômés du programme de Technologie du génie civil (option COOP) seront admis au programme de Baccalauréat en ingénierie (Génie civil) offert par l'Université pourvu qu'elles et qu'ils satisfassent à la condition « D » précisée au Répertoire 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Moncton et qu'elles et qu'ils aient obtenu une moyenne minimale de 70 % pour chaque cours servant d'équivalence selon l'Annexe I.
- 4.3 Transférer jusqu'à trente (30) crédits du programme de Technologie du génie civil (option COOP) sous forme d'équivalence (voir annexe I pour la répartition des 30 crédits de cours).
- 4.4 Dans le cas où des cours du Collège seraient enseignées par des ingénieures professionnelles ou ingénieurs professionnels membres de l'AIGNB ou autres associations professionnelles avec droit de pratique de l'ingénierie au Canada, jusqu'à quinze (15) crédits supplémentaires pourraient être transférés. L'analyse des dossiers se fera au cas par cas, en consultation avec le Département de génie civil de l'Université de Moncton.
- 4.5 Décerner le diplôme de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.

# 5.0 RESPONSABILITÉS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE COLLÈGE S'ENGAGE ENVERS L'UNIVERSITÉ À :

- 5.1 Assumer la gestion du programme de Technologie du génie civil (option COOP) et les dossiers des étudiantes et étudiants pendant leurs années collégiales.
- 5.2 Décerner le diplôme de Technologie du génie civil (option COOP) aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.
- 5.3 Faire connaître l'existence de cette entente et en faire la promotion auprès de ses étudiantes et de ses étudiants inscrits au programme de Technologie du génie civil (option COOP).
- 5.4 Informer l'Université de toute modification à son programme de Technologie du génie civil (option COOP).

#### 6.0 DURÉE DE L'ENTENTE ET MISE EN APPLICATION

La présente entente prend effet à la date de sa signature par les parties et pour une durée de cinq (5) ans. À son terme, cette entente se renouvèlera automatiquement d'année en année à moins que l'une des deux parties ne donne un préavis écrit d'au moins trois mois à l'autre partie de son intention d'y mettre fin, avec l'obligation de maintenir les droits acquis des étudiantes et des étudiants inscrits au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie civil).

Les parties conviennent de pouvoir modifier, d'un commun accord et en tout temps, l'une ou l'autre des sections du présent protocole. Toute modification au dit protocole entrera en vigueur au moment de son approbation selon les procédures qui sont en cours à l'Université de Moncton et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent protocole d'entente ce // jour du mois octobre 2016 à Moncton, Nouveau-Brunswick.

POUR LE COLLÈGE

LIANE ROY

Présidente-directrice générale

BRIGITTE ARSENAULT

Vice-présidente

Formation et réussite étudiante

POUR L'UNIVERSITÉ

ANDRÉ SAMSON

Vice-recteur à l'enseignement et à la

recherche

**GILLES ROY** 

Doyen de la Faculté d'ingénie lie

#### **ANNEXE I**

Répartition du bloc de 30 crédits équivalents

CCNB-Sigle	TITRE/TITLE	UdeM-Sigle	Cr.	TITRE/TITLE
STRC1034	Dosage et contrôle des bétons de ciment	GCIV3110	3	Matériaux de construction
CPTC1054	Principes de construction I	GCIV5350	3	Éléments de bâtiments
CPTC1013	Principes de construction II			
MATH1216	Calcul différentiel et intégral	MATH1063	3	Analyse math. appliquée I
STAT1021	Introduction à la statistique	STAT2633	3	Intro à la stat appliquée
STRC1016	Statique de l'ingénierie	GCIV2010	3	Statique
PHYS1124	Physique appliquée à l'ingénierie			
RDCR1010	Béton bitumineux	GCIV5710	3	Revêtements routiers
RDCR1032	Conception de routes	GCIV4750	3	Conception des routes
SAAL1624	Dessin assisté par ordinateur-infrastructure municipale	GMEC1013	3	Dessin et conception en ing.
SAAL1600	Dessin assisté par ordinateur-dessin simple			
SVAR1029	Topométrie I	GCIV2710	3	Géomatique
SVAR1035	Topométrie II			
CPTC1015	Stage coop bâtiment et génie I	GCIV5040	3	Techniques de génie civil
CPTC1016	Stage coop bâtiment et génie II			
CPTC1017	Stage coop bâtiment et génie III			

/#crédits: 30

#### Notes:

- 1. Une note minimale de 70% doit être obtenue pour qu'un cours soit crédité.
- 2. Les cours ci-dessus seront crédités seulement si le cours préalable correspondant a été réussi ou déjà crédité.

# ANNEXE 2 Cheminement (programme de génie civil, 2015-2016)

# Baccalauréat en ingénierie (B. Ing.) GÉNIE CIVIL

NOM PRÉNOM NI

#### 1ère ANNÉE - 30 CRÉDITS

Préalables	Sigle	Titre du cours	CR	Année	Note
CHIM5241	CHIM1013	Chimie générale I	3-0		
	FRAN1500*	Communication orale	3-0		
	GCIV1011	Initiation au travail en ing.	3-0		
	GELE1012	Outils d'ingénierie	3-1		
	GMEC1013	Dessin et conception en ing.	3-2		
CHIM1013 ou CHIM1014	GMEC1014	Matériaux en ingénierie	3-1		
	MATH1073	Calcul différentiel	3-1		
MATH1073	MATH1173	Calcul intégral	3-1		
concom: MATH1073	PHYS1373	Électricité et magnétisme	3-3		
		Cours au choix (OFG 2)	3		

Moyenne pondérée A \_\_\_: \_\_\_\_

À noter : Seulement 2 cours de français seront comptabilisés envers le diplôme, les autres seront des crédits en surplus.

#### 2e ANNÉE - 30 CRÉDITS

Préalables	Sigle	Titre du cours	CR	Année	Note
3 (1957) A Marco Carlos	FRAN1600 *	Communication écrite	3-0		
MATH1173, concom: MATH2023	GCIV2010	Statique	3-1		
MATH1173 et (CHIM1013 ou CHIM1014)	GCIV2011	Technologie de l'environnement	3-0		
GCIV1011, GMEC 1014 et (GCIV2010 ou GMEC2010)	GCIV2210	Résistance des matériaux	3-2		
GMEC1013	GCIV2710	Géomatique	3-2		
PHYS1373	GELE2012	Circuits électriques	3-2		
GCIV1011 et (GCIV2010 ou GMEC2010)	GMEC2311	Dynamique	3-1		
MATH1173	MATH2023	Analyse math. appliquée	3-1		
MATH2023	MATH2123	Algèbre et analyse vector appl	3-1		
		Cours au choix (OFG 9)	3		

Moyenne pondérée A \_\_\_:

Moyenne pondérée H \_\_\_:

# 3º ANNÉE - 30 CRÉDITS

Préalables	Sigle	Titre du cours	CR	Année	Note
GMEC1014 et CHIM1013	GCIV3110	Matériaux de construction	3-2		
GCIV2010	GCIV3210	Concepts des structures	3-2		
GCIV3210	GCIV3220	Analyse des structures	3-1		
delvatio	GCIV3410	Sciences de la terre	3-2		
GCIV2210, GCIV3410	GCIV3420	Mécanique des sols	3-2		
GMEC3601	GCIV4640	Hydraulique/hydrologie	3-2		
GCIV2710	GCIV4750	Conception des routes	3-0		
GMEC2311	GMEC3601	Mécanique des fluides	3-1	70.775.00	
MATH2023	MATH3503	Équations différentielles I	3-0		
MATH1173	STAT2603	Intro aux prob et statistique	3-0		

Moyenne pondérée A \_\_\_:

<sup>\*</sup> Français: Vous référer au Répertoire pour les exigences en français.

Moyerine polideree II	Moyenne pondérée H:	
-----------------------	---------------------	--

# 4e ANNÉE - 30 CRÉDITS

Préalables	Sigle	Titre du cours	CR	Année	Note
	ADMN4291	Systèmes administratifs	3-0		
GCIV3210	GCIV4310	Charpentes métalliques	3-1		
GCIV3210	GCIV4330	Béton armé	3-1		
GCIV3420	GCIV4430	Fondations	3-1		
GCIV4640	GCIV4650	Hydraulique urbaine	3-0		1
GCIV2011 et GMEC3601	GCIV5550	Traitement des eaux	3-2		
MATH2023	GELE4010	Économie en ingénierie	3-0		
	SOCI3320	Technologies et sociétés	3-0		
		Cours à option 1	3-0		
		Cours à option 2	3-0		

Moyenne pondérée A:	
Moyenne pondérée H:	

Moyenne pondérée A \_\_\_: \_\_

# 5° ANNÉE - 30 CRÉDITS

Préalables	Sigle	Titre du cours	CR	Année	Note
GCIV2011 ou ADGO2432	GCIV5010	Lois et déontologie	3-0		
GCIV3420	GCIV5410	Géologie de l'ingénieur	3-0		
GCIV4750 et (GCIV4310 ou GCIV4330 ou GCIV4430 ou GCIV4650)	GCIV5903	Projet de génie civil	9-0		
GCIV2011 ou GELE4010	GCIV5975	Gestion des projets en ing.	3-0		
		Cours à option 3	3-0		
		Cours à option 4	3-0		
		Cours à option 5	3-0		
		Cours au choix (OFG 6)	3		

		Moyenne pondérée H:
CRÉDITS REQUIS : CRÉDITS ACQUIS : COURS EN SURPLUS :	150	MOYENNE CUMULATIVE :

# LISTE DES COURS À OPTIONS (3-0)

(Choisir au moins 3 cours de la liste A; les 2 autres options peuvent être choisis parmi les cours de la liste B.)

# Cours à options : Liste A

Préalables	Sigle	Titre du cours
GCIV3110	GCIV5040	Techniques de génie civil
GCIV3110	GCIV5110	Technologie du béton
GCIV3220	GCIV5210	Dynamique des structures
GCIV3220 ou GMEC3230	GCIV5250	Structures par éléments finis
GCIV4330	GCIV5330	Béton précontraint
GCIV3220, GCIV4310 et GCIV4330	GCIV5340	Conception des ponts
GELE3131 ou GMEC3601	GCIV5350	Éléments des bâtiments
GCIV3220	GCIV5360	Bois et maçonnerie
GCIV4430	GCIV5420	Géotechnique et ouvrages
GCIV3420	GCIV5450	Hydrogéologie
GCIV2011	GCIV5540	Génie de l'environnement
STAT2603 OU STAT2653, concom.: GCIV4640	GCIV5640	Hydrologie appliquée
GCIV4640	GCIV5650	Aménagements hydrauliques
GCIV3110, GCIV3420	GCIV5710	Revêtements routiers
STAT2603	GCIV5720	Techniques de la circulation
Conc. GCIV4750	GCIV5980	Gestion des infrastructures
GCIV3110	GCIV5990	Infrastructures durables

Cours à option : Liste B

GMEC2210 ou GCIV2210	GMEC3230	Mécanique des solides
GMEC3230 ou GCIV3220	GMEC5120	Matériaux composites
STAT2603	GMEC5930	Production industrielle
STAT2603	GMEC5940	Qualité, fiabilité et mtce

Ce dossier universitaire n'a aucune valeur officielle ; il sert de guide de cheminement dans votre programme d'étude. Si vous notez des erreurs, n'hésitez pas à en aviser la Faculté.